

Silvalert

Guide d'utilisateur

Version février 2021

Recueillir des informations en prenant des photos géolocalisés de dommages forestiers.

Préparé par : Institut Européen de la Forêt Cultivée



Table des matières

Comment installer Silvalert	03
Créer un compte	04
Autorisation de la géolocalisation du téléphone	06
Silvalert : fonctionnalités	07
Créer un nouveau rapport	08
Silvalert application web	11
Cycle de validation et de rapportage	15



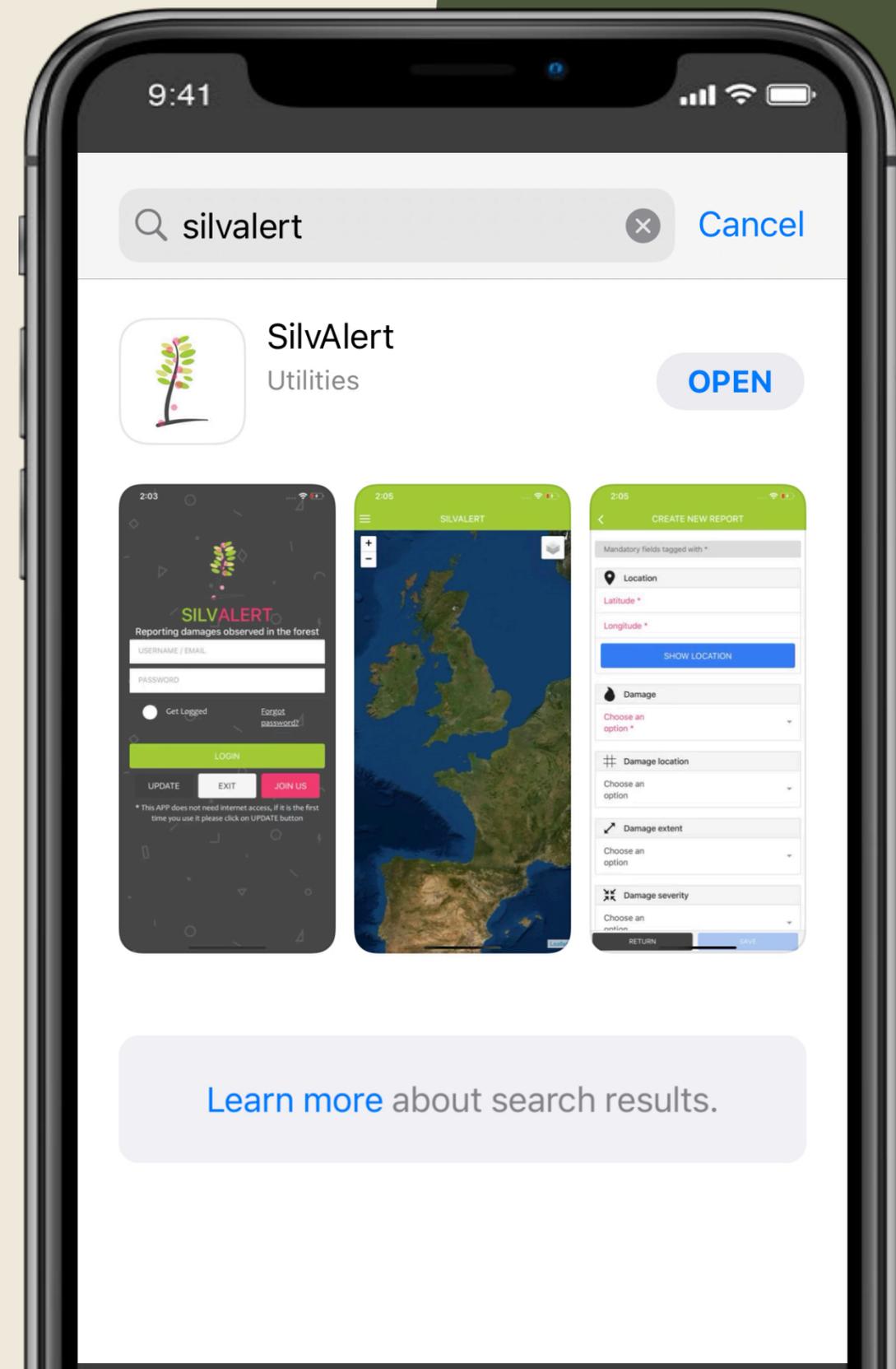
Comment installer Silvalert?

Pour les utilisateurs d'iPhone

Il suffit d'aller à l'App Store de votre iPhone et la recherche de « Silvalert ». Téléchargez l'application pour l'installer.

Pour les utilisateurs Android

Il vous suffit d'aller au Play Store de votre Smart Phone et de rechercher « Silvalert ». Téléchargez l'application pour l'installer.





Création d'un compte

Une fois que vous avez installé Silvalert sur votre téléphone l'ouvrir pour voir l'écran de lancement affiché sur votre gauche.

Cliquez ensuite sur « Rejoignez-nous » pour configurer votre compte.

Vous pouvez également configurer votre compte sur le site Silvalert <https://silvalert.net>



Création d'un compte

Remplissez le formulaire avec vos données personnelles.

Configurez vos informations d'identification d'accès.

Lisez et acceptez les termes et conditions.

Cliquez ensuite sur le bouton « ENREGISTRER ». Vous devrez confirmer votre e-mail pour activer votre compte.

Une fois que vous avez confirmé votre e-mail, ouvrez Silvalert à nouveau, cliquez sur le bouton « REFRESH » et connectez-vous. Pour ne pas avoir besoin de saisir vos identifiants à chaque connexion, cocher la case rester connecter.

9:41

SILVALERT

CREATE NEW USER ACCOUNT

CONTACT INFORMATION

First name *

Last name *

E-mail *

Phone number

PLACE OF RESIDENCE

Country *

Province *

OCCUPATION

Job

9:41

Organization

ACCESS CREDENTIALS

Username *

Password *

Type selected password again *

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF USE [SHOW](#)

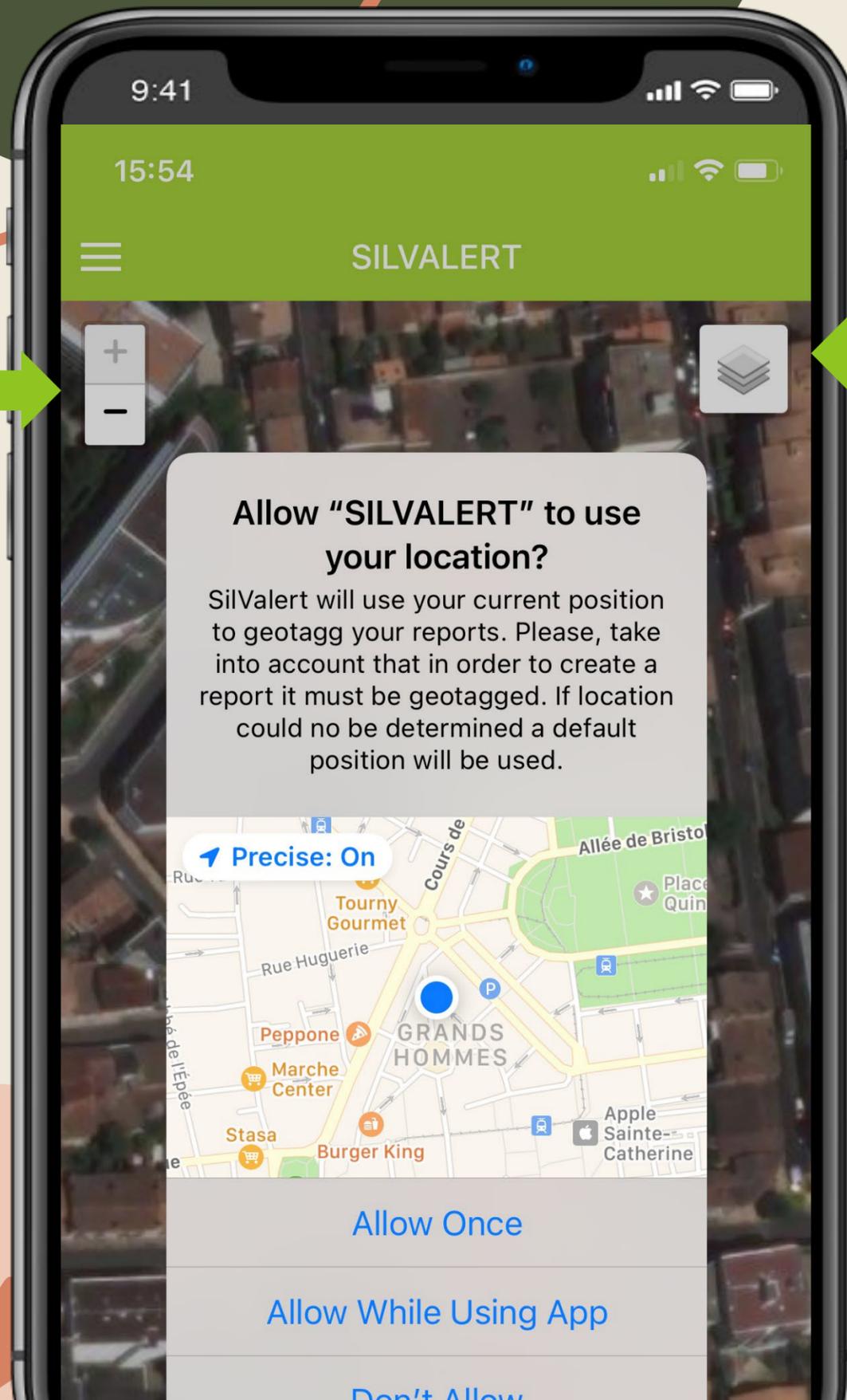
I accept the terms and conditions

RETURN **REGISTER**

Autorisation de la geolocalisation du téléphone

Une fois dans l'application, Silvalert vous demandera d'utiliser votre emplacement GPS actuel. Pour activer la géolocalisation de vos rapports, vous devez lui permettre d'utiliser votre position.

Vous pouvez utiliser les boutons « + » et « - » sur le côté gauche de votre écran pour zoomer ou effectuer un zoom arrière. Utilisez le bouton à droite de votre écran pour basculer entre la vue satellite ou la vue de la carte de rue.



Silvalert : fonctionnalités

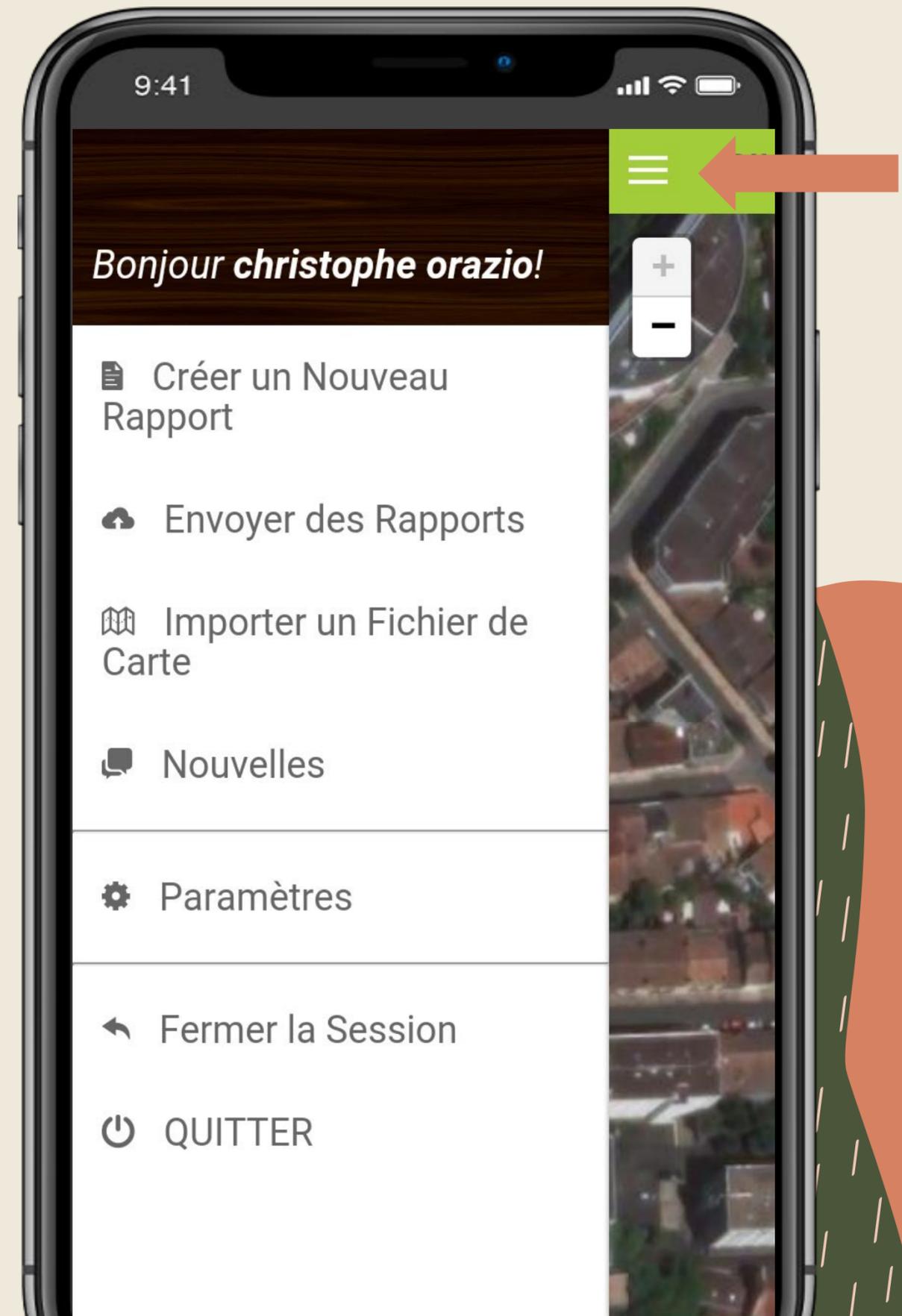
Cliquez sur l'icône sur le coin supérieur gauche de l'application pour révéler les caractéristiques de Silvalert.

Créer un nouveau rapport : vous permet d'enregistrer des informations sur les dommages forestiers observés.

Envoyer des rapports : vous permet de soumettre un ou plusieurs rapports à la base de données principale afin qu'ils soient validable par les modérateurs puis visibles par d'autres utilisateurs.

Nouvelles : dans cette section, vous pouvez vérifier les nouvelles liées à votre région et publiées par les autorités régionales.

Paramètres : ici, vous pouvez changer la langue de l'application.



Créer un nouveau rapport

Seuls les champs écrits en rouge sont obligatoires (emplacement, type de dégâts, téléchargement d'images), le reste des champs sont optionnels mais fortement recommandés si vous connaissez les réponses.

La première chose que vous devez faire pour créer un rapport est d'étiqueter votre emplacement en cliquant sur le bouton « AFFICHER L'EMPLACEMENT ».

Vous pouvez faire glisser et déposer le pointeur de géolocalisation à l'emplacement désiré. Le bouton « montrer » vous permet de retrouver le pointeur sur la carte et le bouton enregistrer de sauvegarder la position du pointeur signalant l'emplacement du dégât. Il est à noter que seuls les dommages observés au Portugal, en Espagne, en France, et en Irlande peuvent actuellement être signalés (voir le [tableau de validateurs](#)).

Cliquez sur le bouton « RETOUR » une fois que vous avez sélectionné l'emplacement exact.

9:41

< CRÉER UN NOUVEAU RAPPORT

Champs obligatoires marqués d'un *

Emplacement

Latitude *

Longitude *

AFFICHER L'EMPLACEMENT

Dégâts

Sélectionnez une option *

Partie endommagée

Sélectionnez une option

ENREGISTRER SAUVEGARDER

9:41

< EEMPLACEMENT

Latitude

Longitude

MONTRER ENREGISTRER

+ -

Leaflet

9:41

CRÉER UN NOUVEAU RAPPORT

Arbre affecté

Genre

Espèce

Commentaires

Image 1

Sélectionnez une photo 1 *

GALERIE CAMÉRA

Objet photographié

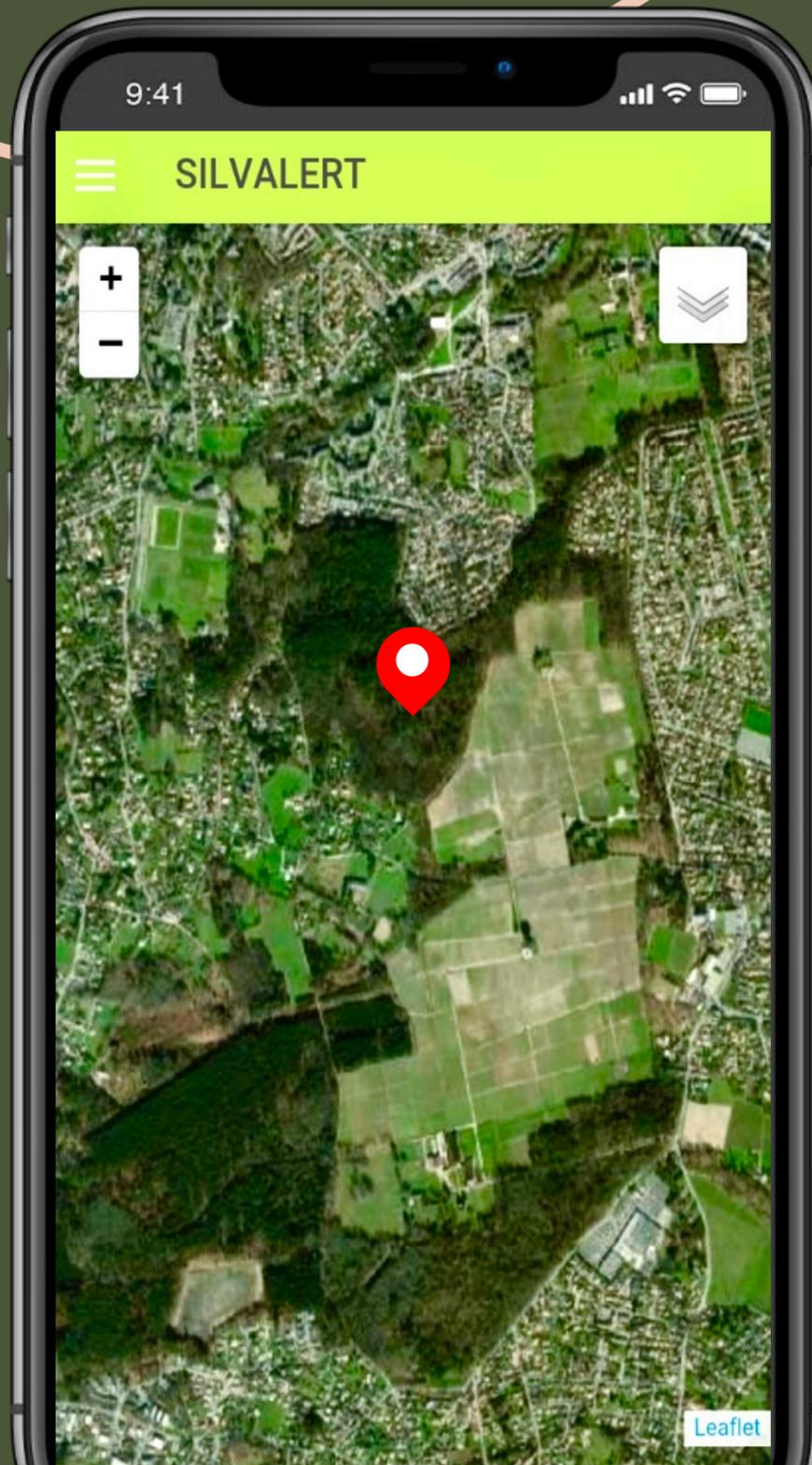
ENREGISTRER SAUVEGARDER

Créer un nouveau rapport

Avant de télécharger une photo, vous devez d'abord indiquer le type de dommages que vous signalez. Cliquez sur le menu de drop-down « Dégâts » vous incitant à choisir une option.

Pour soumettre une photo des dégâts que vous souhaitez signaler, vous cliquez soit sur le bouton « CAMERA » pour utiliser l'appareil photo du téléphone pour capturer les dégâts, soit cliquez sur le bouton « GALLERIE » pour télécharger une image précédemment enregistrée.

Une fois que l'image est téléchargée et que tous les champs requis sont correctement remplis, le bouton « ENREGISTRER » deviendra actif. Cliquez dessus pour enregistrer et finaliser votre rapport.

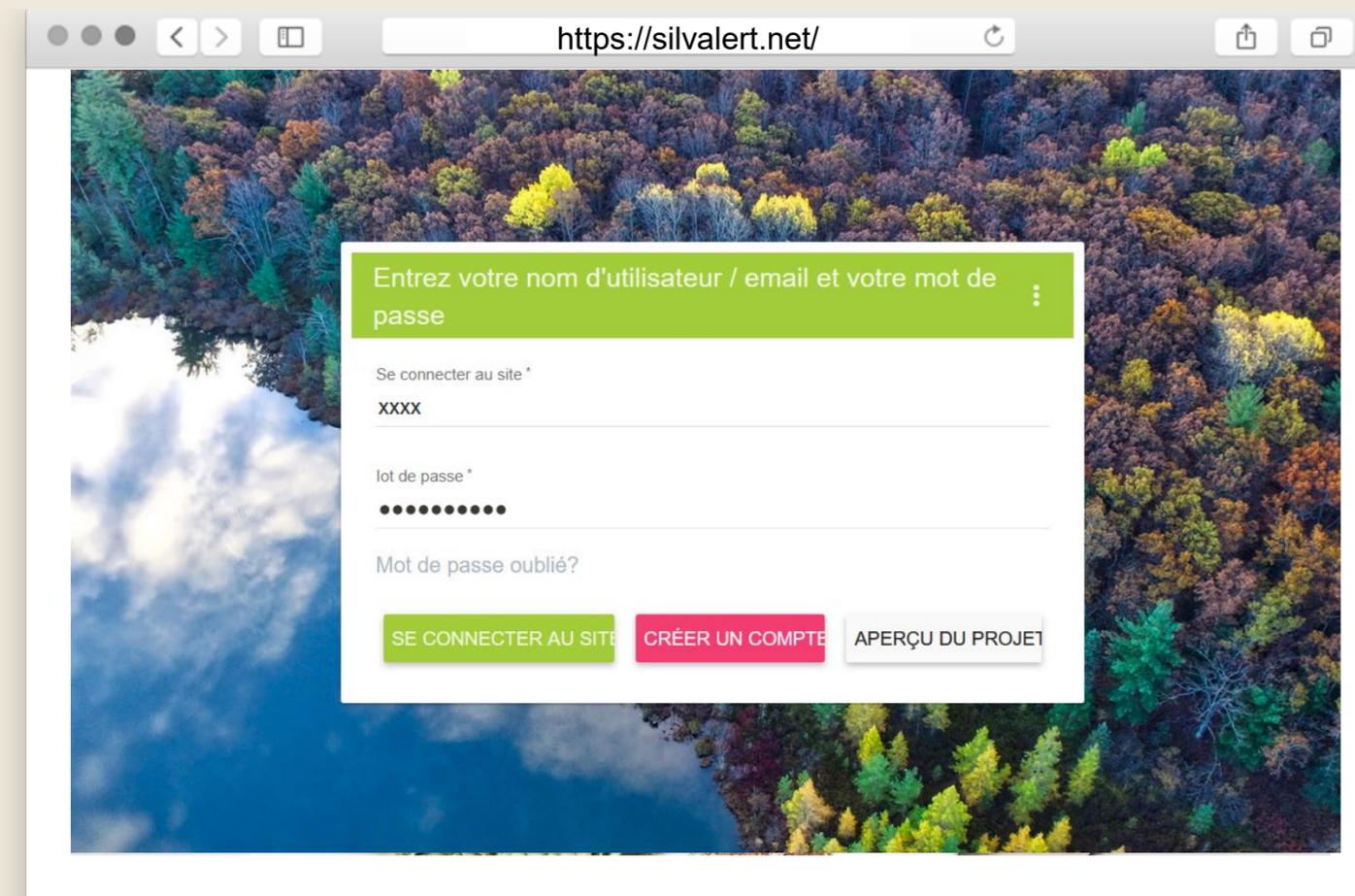
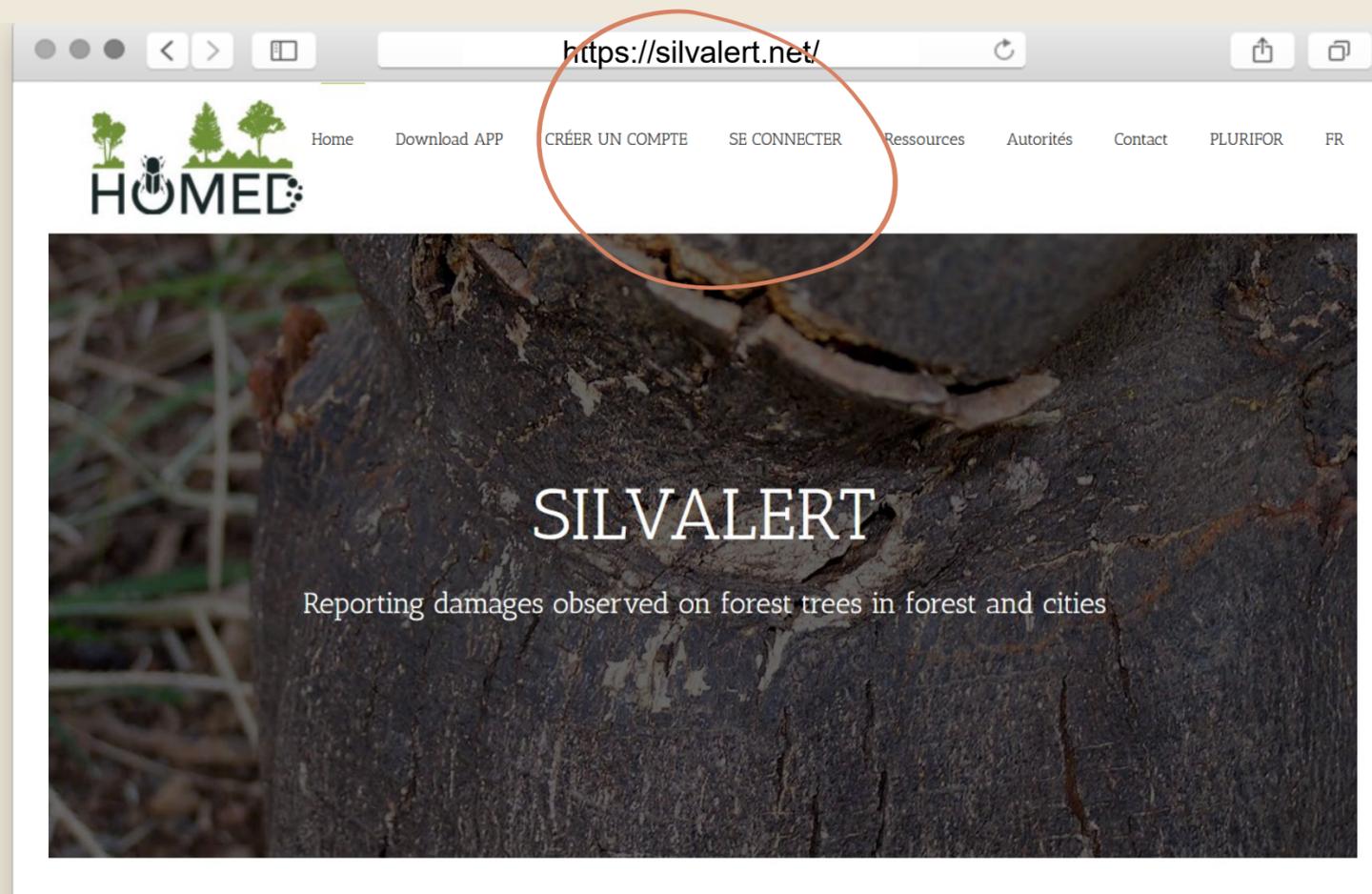


Créer un nouveau rapport

Une fois le rapport enregistré, un pointeur de géolocalisation rouge apparaîtra sur votre écran indiquant l'emplacement des dommages signalés dans la forêt. Notez que vous n'avez pas besoin d'Internet pour créer un rapport.

Vous pouvez créer un ou plusieurs rapports et décider de l'envoyer plus tard lorsque Internet est disponible.





Application Web Silvalert

Pour surveiller tous les rapports publics et interagir avec la communauté Silvalert, vous pouvez visiter <https://silvalert.net> et cliquer sur le bouton « Connexion » sur le menu horizontal.

L'application Web vous permet également de vérifier si votre rapport a été confirmé par les autorités régionales.



Rapports validés hcosico

Carte des rapports

Publié	32
A valider	0
Incomplet	0
Rejeté	0

Forum

Messages

- Nouveau message
- Conversations 0

Filtres

Dommmages

Tous les dommages ...

Rapports créés à partir de

Rapports créés avant de

APPLIQUER LES FILTRES

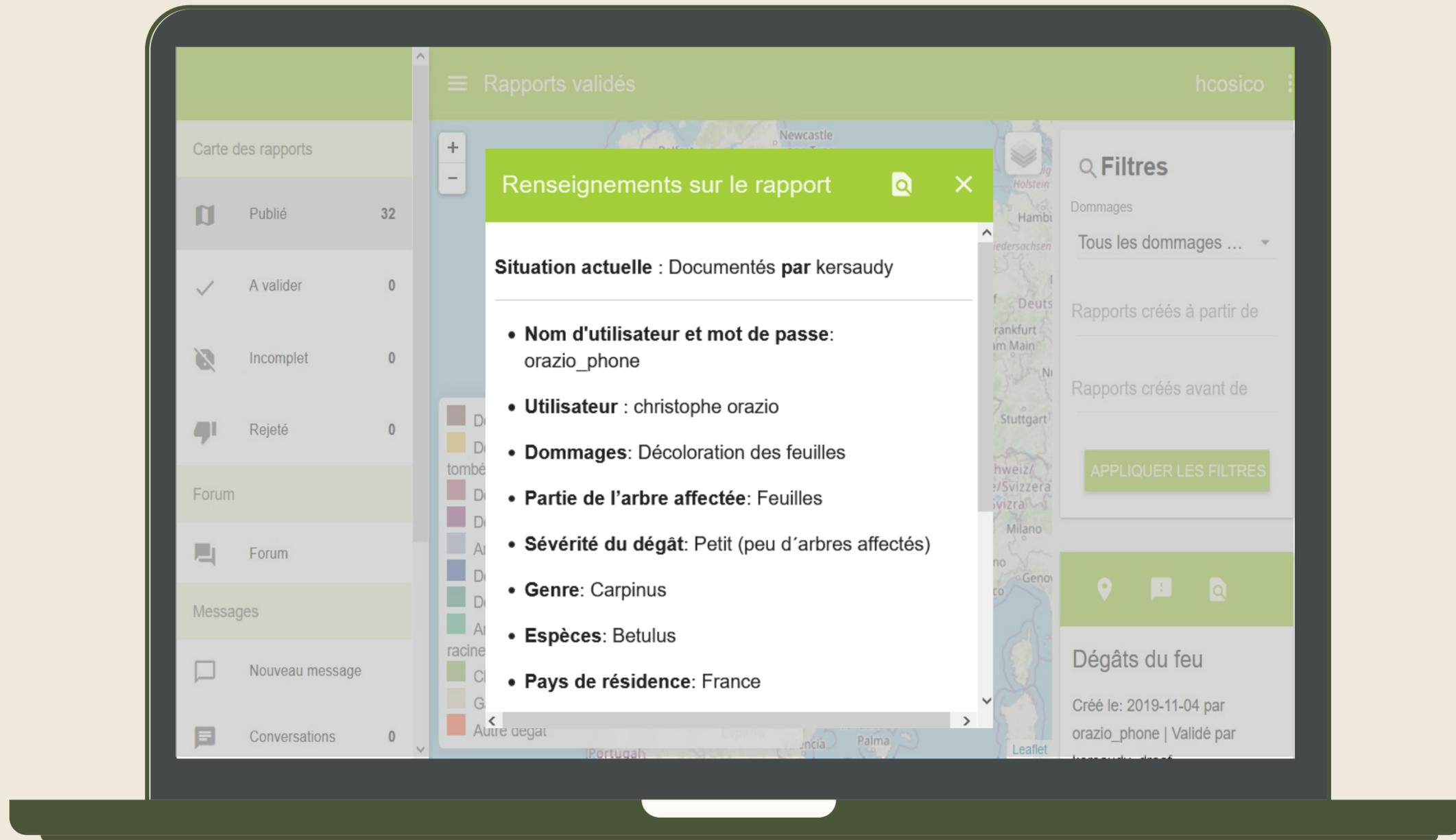
Dégâts du feu

Créé le: 2019-11-04 par orazio_phone | Validé par

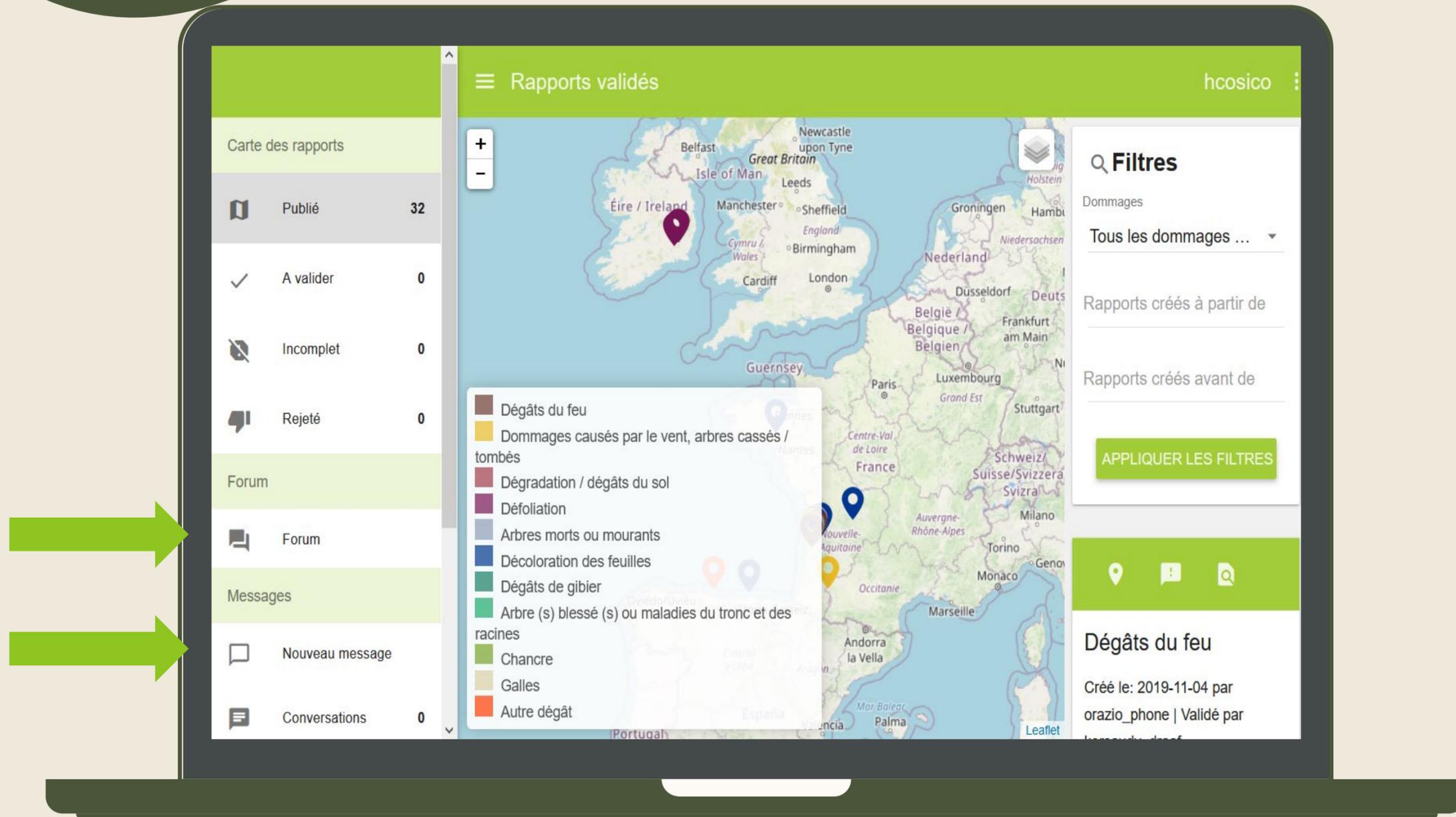
Legend:

- Dégâts du feu
- Dommmages causés par le vent, arbres cassés / tombés
- Dégradation / dégâts du sol
- Défoliation
- Arbres morts ou mourants
- Décoloration des feuilles
- Dégâts de gibier
- Arbre (s) blessé (s) ou maladies du tronc et des racines
- Chancres
- Galles
- Autre dégât

Une fois que vous êtes connecté, vous pouvez voir les positions géolocalisées des dommages forestiers qui sont signalés via l'application Silvalert. Chaque couleur d'épingle correspond à la typologie des dommages signalés. Vous pouvez visualiser un certain type de dommages à la forêt en utilisant les filtres sur votre droite. Vous pouvez également parcourir les rapports soumis les plus récents juste en dessous. Notez que seuls les rapports confirmés (ou approuvés) sont affichés en public.



Cliquez sur une épinglette pour lire les informations du rapport.



Pour commencer ou participer à des discussions communautaires, vous pouvez vous diriger vers le « **Forum de discussion** » que l'on trouve sur la barre du côté gauche. Vous pouvez également envoyer un message ou discuter avec un membre spécifique en cliquant sur "Nouveau Message" ou « **Chat** » .

Cycle de validation et de rapportage



Ce système contient un cycle de validation et de rapportage très unique. Voici quelques concepts clés pour comprendre l'opération.

Gestion des doublons

- Lorsqu'un rapport arrive dans le système, certaines règles sont appliquées pour déterminer s'il s'agit ou non d'un double d'un autre rapport existant.
 - Un rapport est considéré comme un double s'il y a au moins un rapport avec le même type de dommages, même pays, même département, un décalage horaire de moins de 30 jours entre les deux dates, une proximité de moins de 300 mètres et enfin le rapport comparé n'a pas encore été approuvé.
 - Lors de la gestion des rapports en double, seuls les rapports en attente d'approbation sont pris en compte.
 - Une fois que deux rapports sont considérés comme des doublons, le rapport le plus ancien sera considéré comme le rapport principal.
 - Si un rapport contient déjà d'autres rapports en double et a déjà été considéré comme maître auparavant, le nouveau rapport sera ajouté comme un autre double du rapport principal.
 - Un rapport principal peut avoir un nombre indéterminé de rapports en double.
 - Si un rapport n'est pas considéré comme un double, il restera en attente jusqu'à ce qu'il soit approuvé.
 - Un rapport qui n'a pas été considéré comme un double mais qui est toujours en attente peut encore être marqué manuellement comme un double. Dans ce cas, le validateur ne pourra choisir qu'entre les rapports non validés disponibles. Il est permis de sélectionner tout rapport non validé, quel que soit le pays, le département, les dommages, etc.
 - Les rapports considérés comme des doublons ou des maîtres peuvent être convertis en des rapports normaux avant d'être approuvés.
 - Lorsqu'un rapport est considéré comme maître, il ne peut pas être rejeté ou considéré comme incomplet puisque d'autres rapports en dépendent. Nous devons supprimer tous les rapports qui ont été considérés comme des doublons, afin de supprimer l'étiquette principale, puis il peut être rejeté ou marqué comme incomplet.
- 
- 

Cycle de validation et de rapportage

Gestion des rapports approuvés

- Lorsqu'un rapport est validé par un administrateur ou par une autorité régionale, il sera considéré comme public et documenté.
- Les rapports ont deux groupes de domaines : les champs de validation et les champs de qualification.
- Les champs de qualification ne sont utilisés que par les autorités régionales ou les administrateurs. Ils contiennent des informations complémentaires facultatives documentées par des experts à posteriori. Ils sont cachés au reste des utilisateurs.
- Les champs de qualification ne peuvent être remplis qu'une fois le rapport validé.
- Une fois qu'un rapport a été validé, les administrateurs ne pourront apporter des modifications qu'aux champs de qualification, mais pas aux champs de validation documentés par l'utilisateur qui a produit le rapport. Les champs de validation ne peuvent pas être modifiés une fois le rapport validé.
- Un rapport peut être rejeté. Dans ce cas, il sera affiché dans l'onglet Rapports rejetés.
- Nous ne pouvons supprimer que les rapports, qui ont été rejetés ou qui sont classés incomplets.
- Un rapport ne peut être rejeté qu'avant d'être validé. Un rapport validé, qu'il ait été documenté ou non, ne peut plus être rejeté ou considéré comme incomplet et ne peut donc jamais être supprimé du système.
- Un rapport peut être considéré comme incomplet et il sera affiché dans l'onglet Rapports incomplets. L'utilisateur qui a généré le rapport recevra une notification indiquant qu'il a un rapport incomplet à compléter.

Tous les rapports validés font partie des documents publics et appartiennent à la communauté de Silvalert et non plus à l'utilisateur l'ayant généré.

